

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 19
- Votants : 21
- Procuration(s) : 2
- Absent(s) excusé(s) : 2
- Absent(s) : 1

DEL 2025_120

Date de convocation :

le 10 décembre 2025

Date d'affichage :

le 10 décembre 2025

*Fait à Aigondigné,
Le 17 décembre 2025
Ont signé au registre tous
les membres présents.
Pour extrait conforme*

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de décembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : ZAPATA Laurie représentée par LECULLIER Lysiane, MARTINEZ Olivier représenté par TEXIER Fernando

Absents : HIPEAU Gaëlle

Secrétaire de séance : BOURDIER Christine

Délibération 2025_120 : URBANISME

Objet : Modification de nom de la voie « rue du Petit Bois » à Mougou.

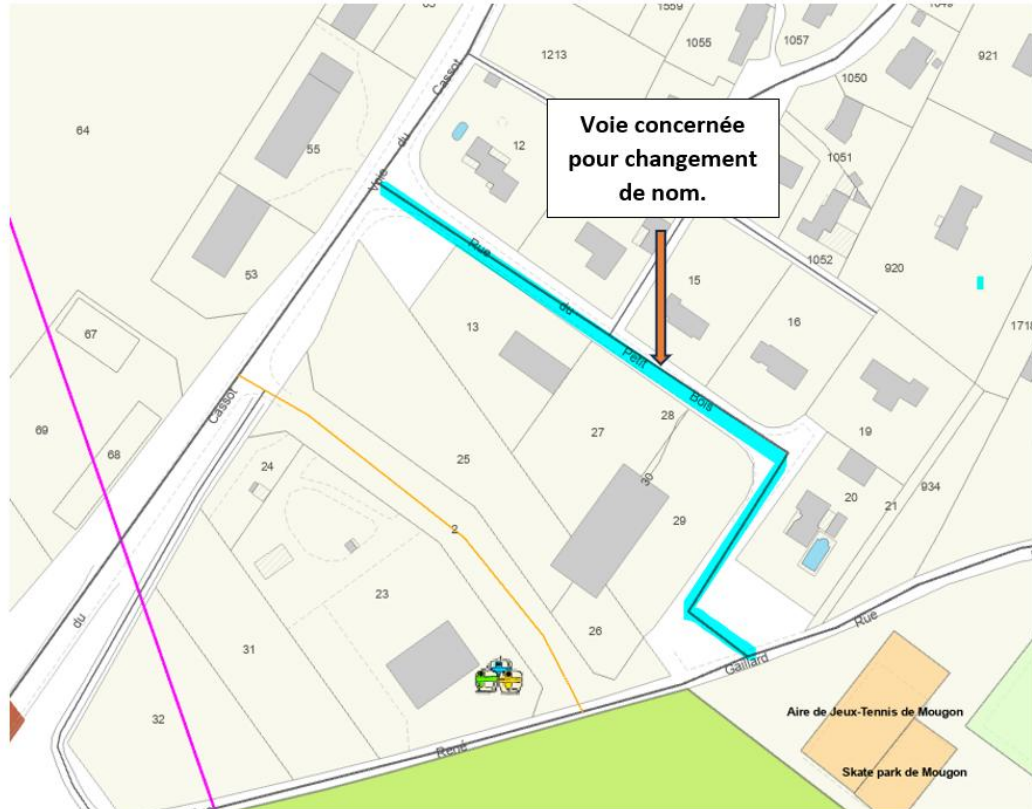
Madame Le Maire expose qu'il s'agit de renommer la voie « rue du Petit Bois » existante. Il appartient au Conseil municipal, de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissé au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en l'application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics, de secours ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé au Conseil municipal de nommer la voie suivante à Mougou :

- Partant de la voie communale n°9 « chemin du Cassot » à la voie communale n°12 « rue René Gaillard ».



Propositions de nomination : Rue Anne FRANK ou rue Colette

Résultats des votes :

- 17 voix pour Rue Anne Frank
- 4 voix pour rue Colette

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** la proposition et nomme la voie ci-dessous :
Partant de la voie communale n°9 « chemin du Cassot » à la voie communale n°12 « rue René Gaillard ».
- ➤ **Rue Anne FRANK**

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission